

- Quels sont les rituels qui tiennent plus de place dans ma vie que ma communion avec mon Sauveur ?
- Quelle est mon attitude envers les responsables de l'Eglise ? Suis-je prêt à collaborer avec eux , comme Paul ? Suis-je à leur écoute ?
- Que dois-je changer ?

## Juifs et Gentils

2

Galates 1 :6-10

Paul est étonné que les Galates se détournent si vite de l'Evangile du Christ qui leur avait été enseigné. Les premiers convertis étant tous juifs, ceux-ci voulaient imposer aux gentils la circoncision et toutes les lois que Dieu avait données à Moïse ( Act.15.1,5 ).Pourtant le Nouveau Testament n'interdit pas la pratique de la circoncision et la célébration des fêtes juives.

La date de l'épître aux Galates doit être fixée entre l'an 53 et l'an 58 après Jésus-Christ. E.White en place la rédaction après celle de l'épître aux Romains pendant le séjour de Paul à Corinthe vers l'an 56 (épîtres du N.T.d'A.Vaucher).

Tous les gentils convertis lors du premier voyage de Paul et Barnabas avaient été admis dans l'Eglise par le baptême et voici que des pharisiens convertis leur disaient qu'ils ne pouvaient être sauvés s'ils n'étaient pas circoncis. Dans l'Eglise d'Antioche, cette question de la circoncision donna lieu à de grandes discussions et à des disputes.

Les apôtres devaient-ils résoudre eux-mêmes ce problème qui ébranlait la foi des fidèles et troublait la paix ?

La circoncision était-elle si importante ?

Depuis des siècles les juifs pratiquaient la circoncision selon l'ordre de Dieu donné à Abraham (Gen.17 ).Il s'agissait d'une alliance perpétuelle. Abraham avait dû circoncire les gens de sa maison, y compris les étrangers. Cette loi fut répétée par Moïse ( Lévi.12 :3 ).

Jean-Baptiste ( Luc 1 :59 ) et Jésus ( Luc 2 :21 ) furent aussi circoncis. Dans les Eglises instituées cette alliance perpétuelle donnée par Dieu devait-elle être supprimée ? Pourquoi ? Etienne dit dans Act.7 :8 Dieu donna à Abraham l'alliance de la circoncision ". Cette alliance donnée par Dieu devait-elle être rompue par l'homme ? Pourquoi ?

Paul et Barnabas vont trouver les apôtres et les anciens à Jérusalem pour examiner le problème ( Act.15 :5,6 )

Pourtant dans Act.16 :1-3 'Paul circoncit Timothée à cause des juifs...' Paul faisait-il un compromis pour avoir la paix ? Ces lois données par Moïse devaient-elles être supprimées ou non ? Quelles sont-elles ? Un juif pouvait-il continuer à les pratiquer ? Quel était cet autre Evangile prêché dont parle Paul ? (Gal 1 :6-9 ). En continuant à pratiquer la circoncision, le juif vivait-il encore 'sous l'ancienne alliance' ? Fallait-il aussi qu'il ne célèbre plus les fêtes données dans Lévi.23 ? Pourtant parmi 'les fêtes de l'Eternel qui sont de saintes convocations', la première fête est le Sabbat ( Lévi.23 :1-3 ) Le Sabbat était-il supprimé également ? Le juif devait-il cesser de faire la distinction entre les animaux purs et impurs ? (Lévi.11 ) devait-il aussi cesser de donner la dîme ? (Lévi.27 )

De quelles lois parlons-nous ?

1) **La loi morale**, résumée par les 10 Commandements dans Ex.20 :1-17 et rappelée dans Deut.5 :1-22 que Jésus dit ne pas avoir supprimée ( Mat.5 :17-19) bien au contraire, IL en développe l'esprit ne s'arrêtant pas à la lettre de la loi.

Loi donnée à Moïse sur des tables de pierre '' écrites du doigt de Dieu ''(Ex.31 :18 et 32 :16 ). Brisées, elles furent à nouveau écrites par Dieu.( Ex.34 :21,28 ) Cette loi est valable pour tout être humain sur la surface de la terre et n'était pas réservée qu'au peuple juif, d'ailleurs dans les débats qui se tinrent à Jérusalem elle ne fut pas remise en cause.

2) **Les lois civiles**, fondées sur la loi morale, qui régissent nos comportements envers les autorités civiles des pays dans lesquels nous nous trouvons. Ces lois concernent aussi la famille, la sexualité, l'étranger, l'ouvrier à ne pas exploiter, le respect du prochain. La transgression de ces diverses lois conduit à des châtiments différents suivant la gravité des fautes et suivant les pays. Les peines encourues décrites dans l'Ancien Testament ne sont pas les mêmes actuellement.

3) **Les lois cérémonielles** comprenaient tout le rituel du Sanctuaire, des divers sacrifices et offrandes, ainsi que tout ce qui ordonnait la vie des lévites et des sacrificateurs. Tout avait été ordonné avec ordre, précision et dans un but pédagogique. Les sacrifices ne

devaient pas être un rituel, mais faire prendre conscience de l'horreur du péché qui nécessitait la mort d'un animal que l'on tuait soi-même; ils représentaient la mort de Jésus qui allait s'offrir pour nous sauver. A partir de ce moment, les lois sacrificielles ne pouvaient continuer.

Les diverses fêtes décrites devaient rappeler à Israël d'où il venait, ce que Dieu avait fait pour le peuple et ce qu'IL fera. Ces fêtes devaient amener à l'humilité, la repentance, la louange et l'adoration.

4) **Des lois concernaient la nourriture, l'hygiène, la santé**, le respect des animaux et de la terre.

Si Paul et Barnabas avaient leur opinion, c'est avec les apôtres et les anciens qu'une décision fut prise de ne pas créer des difficultés aux gentils qui se convertissaient (Act.15 :19 ) sachant que ce ne sont pas les rites ou les œuvres qui sauvent mais 'c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi, c'est le don de Dieu' (Eph.2 :8 )

La circoncision ? oui, Dieu a toujours demandé celle du cœur (Deut.10 :16 ; Jér.4 :4 ; Rom.2 :28,29 ). Seul l'Evangile du Christ peut sauver.

Quel Evangile vivons-nous ? Celui de la circoncision du cœur ou des dogmes acceptés ? Quel message mettons-nous en avant ?

- vous ne devez pas fumer
- vous ne devez pas porter de bijoux
- vous devez supprimer tout produit animal dans votre nourriture.
- vous ne pouvez pas accompagner l'assemblée avec votre instrument car vous n'êtes pas sur les registres de l'Eglise.
- vous ne pouvez pas participer à la Sainte Cène parce que vous n'êtes pas baptisé
- vous n'êtes plus juif, vous êtes adventiste, vous ne devez plus faire circoncire vos enfants, sinon vous êtes restés sous l'ancienne alliance.
- vous ne pouvez plus vivre en famille les fêtes juives, elles étaient l'ombre des choses à venir.

Tant d'âmes ont été repoussées par de telles paroles.